

Prendre soin des personnes âgées : qui fait quoi et pour qui?

par Susan Stobert et Kelly Cranswick

Les enquêtes montrent que les Canadiens sont toujours prêts à aider leurs parents et amis plus âgés qui sont dans le besoin en raison d'une maladie ou d'un état fragile. Cependant, la taille sans cesse croissante de la population de personnes âgées et, surtout, l'augmentation rapide du nombre de personnes appartenant au groupe des 80 à 90 ans, nous amènent à nous demander si la famille et les bénévoles sont en mesure d'offrir les soins nécessaires pour permettre aux aînés de conserver leur autonomie dans leur propre maison.

Reconnaissant qu'il est difficile de s'occuper de personnes âgées ayant des problèmes de santé de longue durée, les gouvernements cherchent maintenant des moyens de venir en aide aux Canadiens qui doivent jongler avec les nombreuses demandes visant la prestation de soins à leurs proches. Il importe d'abord de déterminer qui doit donner des soins à notre population vieillissante afin de mieux comprendre l'incidence de la prestation de ces soins et comment aider le mieux possible les fournisseurs de soins. Les conclusions sont importantes : par exemple, nous considérons souvent les aînés comme des personnes recevant des soins alors que, en réalité, les aînés canadiens participent activement à la prestation de ces soins.

Dans le présent article, nous examinerons séparément la situation des fournisseurs de soins de 45 à 64 ans et celle des 65 ans et plus, les questions en jeu étant bien différentes pour chacun de ces groupes. En général, les fournisseurs de soins plus jeunes travaillent et sont en bonne santé.

D'habitude, ils ont également des enfants et prennent soin d'une personne plus âgée qu'eux. À ce titre, les dimensions psychologique et pratique de la relation sont bien différentes de celles d'une relation entre personnes du même âge.

La plupart des fournisseurs de soins d'âge moyen s'occupent de leurs parents

Plus de 1,7 million de Canadiens de 45 à 64 ans — 16 % des personnes de ce groupe d'âge — donnent des soins non professionnels à près de 2,3 millions de personnes âgées souffrant d'une invalidité de longue durée ou d'une contrainte physique. La plupart de ces fournisseurs de soins s'occupent de leurs propres parents (67 %) et de leurs beaux-parents (24 %). Un bon nombre de ceux-ci (24 %) prennent soin d'amis et de voisins proches¹.

Bien que ce groupe de fournisseurs de soins d'âge moyen puisse être

1. En moyenne, chaque fournisseur de soins prodigue des soins à 1,3 personnes âgées.

Le présent article est fondé sur le cycle 16 de l'Enquête sociale générale (ESG) intitulé « Soutien social et vieillissement ». L'ESG est une enquête téléphonique menée chaque année et comprend un échantillon de la population vivant au sein de ménages privés dans les 10 provinces. Environ 25 000 répondants ont été choisis au hasard à partir d'une liste de personnes de 45 ans et plus, selon la base de sondage de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes. Les données ont été recueillies sur une période de 11 mois, entre février et décembre 2002.

L'ESG de 2002 constituait la première enquête de Statistique Canada entièrement consacrée à la collecte de données détaillées sur les soins prodigués aux personnes de 65 ans et plus. Bien que l'objectif premier de l'ESG de 2002 était de recueillir des données sur la population vieillissante, l'enquête a aussi permis d'analyser en détail les caractéristiques des membres de la famille et des amis qui prennent soin de personnes âgées; les caractéristiques des aînés qui reçoivent des soins professionnels et non professionnels; les liens à des déterminants de la santé de portée générale (comme le revenu, le niveau de scolarité et les réseaux sociaux) ainsi que les projets et les expériences de retraite de ces personnes.

Personnes âgées : Il s'agit des personnes de 65 ans et plus.

Personnes d'âge moyen : Il s'agit des personnes de 45 à 64 ans.

Personne recevant des soins : Ce sont les Canadiens de 65 ans et plus qui ont déclaré avoir reçu de l'aide pour accomplir au moins une tâche au cours des 12 derniers mois en raison d'un problème de santé de longue durée.

Fournisseurs de soins : Il s'agit des Canadiens de 45 ans et plus qui ont indiqué avoir offert de l'aide, pour au moins une tâche au cours des 12 derniers mois, à une personne recevant des soins et éprouvant des problèmes de santé de longue durée.

Tâches des fournisseurs de soins : Elles comprennent les tâches accomplies à l'intérieur de la maison (la préparation des repas et le nettoyage, les travaux ménagers, la lessive ou la couture); les tâches exécutées à l'extérieur de la maison (l'entretien de la maison et le travail extérieur); le transport (les courses pour l'épicerie ou d'autres objets de première nécessité, le transport, les opérations bancaires et les paiements de factures), et les soins personnels (le bain, la toilette, le soin des ongles des mains et des pieds, le brossage des dents, le lavage et la coiffure ainsi que l'habillement).

composé à la fois d'hommes et de femmes, on a constaté que les femmes consacrent deux fois plus de temps à leurs tâches — 29,6 heures par mois comparativement à 16,1 heures chez les hommes. Le fait de travailler à l'extérieur du foyer ne réduit pas de façon significative le nombre d'heures que les personnes d'âge moyen consacrent à prodiguer des soins; les femmes ayant un emploi y passent tout de même 26,4 heures par mois et les hommes qui travaillent, 14,5 heures².

La principale raison pour expliquer la disparité du nombre d'heures entre les hommes et les femmes est la nature des tâches que les femmes accomplissent. Elles ont le plus souvent accepté les responsabilités de

veiller au bon fonctionnement du ménage, c'est-à-dire qu'elles s'occupent du ménage et qu'elles dispensent des soins personnels. Bien que les hommes aident aussi pour ce genre d'activités, ils consacrent la majorité de leur temps à des tâches telles que l'entretien de la maison et le transport de personnes âgées. En d'autres mots, l'aide fournie est répartie selon les rôles traditionnels des deux sexes, ce qui explique peut-être la propension à accomplir les tâches qui correspondent à celles dont ils s'occupent normalement chez eux.

De ces fournisseurs de soins, moins de 1 sur 5 (17 %, ou 305 000 sur plus de 1,7 million) a indiqué avoir reçu de l'aide quand il a voulu se dégager de

ses responsabilités pour bénéficier d'un répit. Comme la plupart d'entre eux s'occupaient de leurs parents ou de leurs beaux-parents, la grande part de l'aide supplémentaire (82 %) a été fournie par des membres de la famille — un frère, une sœur ou un enfant. En revanche, 16 % des répondants

2. Les trois quarts des hommes de 45 à 64 ans qui donnent des soins (77 %) ont dit que leur activité principale consistait à être un employé rémunéré ou un travailleur indépendant; presque tous ces hommes (93 %) travaillaient 30 heures et plus par semaine. La majorité des femmes de 45 à 64 ans qui prodiguent des soins étaient aussi des employées rémunérées ou des travailleuses indépendantes (63 %), et la plupart l'étaient à temps plein (72 %).

Temps moyen consacré à prodiguer des soins non professionnels (nombre d'heures par mois)

	Fournisseurs de soins de 45 à 64 ans			Fournisseurs de soins de 65 ans et plus		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Âge moyen	53	53	53	72	72	72
Temps moyen consacré par les personnes						
<i>Nombre total d'heures</i>	22,9	16,1	29,6	27,9	20,9	32,9
Tâches réalisées à l'intérieur (entretien ménager et autres)	13,2	6,4	19,9	16,1	9,4	20,8
Tâches exécutées à l'extérieur (entretien de la maison et autres)	3,8	5,3	2,3	1,1	2,3	0,3
Transport	2,8	3,1	2,6	5,6	6,1	5,2
Soins personnels	3,1	1,3	4,8	5,1	3,1	6,6
Temps moyen consacré par les personnes dont la principale activité est le travail						
<i>Nombre total d'heures</i>	19,9	14,5	26,4	--	--	--
Tâches réalisées à l'intérieur (entretien ménager, préparation des repas et autres)	11,4	5,2	18,8	--	--	--
Tâches exécutées à l'extérieur (entretien de la maison ou du jardin et autres)	3,7	5,1	2,0	--	--	--
Transport	2,4	2,8	2,0	--	--	--
Soins personnels	2,4	1,4	3,6	--	--	--

-- La taille de l'échantillon étant petite, les estimations n'ont pas été calculées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.

affirment avoir eu recours à une aide rémunérée (du secteur public ou privé) lorsqu'ils ont voulu profiter d'un répit.

Seule une petite minorité de fournisseurs de soins a déclaré avoir une vie très stressante, soit 13 % — le même pourcentage que les personnes qui n'ont aucune responsabilité envers une personne âgée. De plus, la proportion de personnes croyant que leur vie était un peu stressante était à peu près la même — 49 % par rapport à 46 % des autres personnes appartenant au groupe d'âge des 45 à 64 ans.

Plus du tiers des personnes interrogées (34 %) ont mentionné être satisfaites de leur vie en général, un taux légèrement plus élevé que celui observé pour le groupe de personnes d'âge moyen qui ne donnaient aucun soin professionnel à des personnes âgées ayant des problèmes de santé de

longue durée. Il se peut que ce sentiment vienne du fait qu'elles prennent elles-mêmes toutes les décisions ayant une incidence sur leur vie quotidienne (25 %). Des chercheurs en sciences sociales ont constaté que la « maîtrise » est un facteur important, qui permet à une personne de percevoir la vie de façon positive.

Même s'ils semblent assez bien s'acquitter de leurs responsabilités, les fournisseurs de soins ont eux-mêmes réellement besoin d'aide. Lorsqu'on leur a demandé ce dont ils avaient le plus besoin pour leur permettre de continuer à fournir une aide, la réponse qui revenait le plus souvent (51 % des fournisseurs de soins de 45 à 64 ans) était une « aide occasionnelle ou le partage des responsabilités ». Comme moins du cinquième de ces personnes obtiennent actuellement une telle aide, cette réponse semble assez sincère.

D'autres types d'aides — de l'information leur permettant d'améliorer leurs compétences ou de connaître la nature des maladies de longue durée, des horaires de travail plus souples et une compensation financière — ont été suggérés par une grande proportion de fournisseurs de soins.

La plupart des personnes âgées qui prodiguent des soins s'occupent de leur conjoint, de leurs amis ou de leurs voisins

Au Canada, plus de 1 aîné sur 12 — ce qui représente 321 000 personnes — s'occupe d'au moins une autre personne du même âge dont les activités quotidiennes sont restreintes en raison d'une invalidité de longue durée ou d'une contrainte physique. Elles fournissent le plus souvent une aide à un conjoint (25 %), à un ami proche (33 %) ou à un voisin (19 %).

La majorité de ces fournisseurs de soins sont des femmes (59 %), ce qui n'est guère surprenant dans une population où elles sont plus nombreuses que les hommes.

Les femmes âgées consacrent plus de temps à venir en aide aux autres que les hommes (32,9 heures par mois comparativement à 20,9 heures) — un écart plus marqué que celui qui sépare les hommes et les femmes d'âge moyen. Étant à la retraite, les hommes de ce groupe d'âge sont maintenant en mesure de consacrer plus de temps à fournir de l'aide que lorsqu'ils travaillaient. De plus, une plus grande proportion d'heures sont consacrées à des tâches réalisées à l'intérieur, et ce, peut-être parce qu'ils ont moins d'énergie qu'auparavant. Toutefois, il demeure que les femmes passent une grande partie de leur temps à s'occuper des tâches ménagères et des soins personnels.

Peu de ces personnes âgées qui prodiguent des soins peuvent avoir de l'aide si elles veulent bénéficier d'un répit. Seulement 18 % des répondants ont déclaré qu'une autre personne pouvait les dégager de leurs responsabilités envers la personne recevant des soins de santé dans les cas où ils auraient besoin de prendre un répit. Pour ces personnes, l'aide venait le plus souvent d'une source formelle d'aide, de leurs enfants ou encore d'autres membres de la famille.

Le mode de vie des personnes âgées qui donnent des soins ne semble pas être plus stressant que celui des aînés qui ne prodiguent pas de soins. Seulement le tiers (34 %) des répondants considéraient que leur vie était très ou peu stressante, et un tiers (32 %) ont affirmé être très satisfaits de leur vie en général, des taux qui sont effectivement peu différents de ceux des aînés qui ne donnent aucun soin à une autre personne. Près de la moitié (46 %) ont indiqué qu'ils estimaient contrôler toutes les décisions touchant leurs activités quotidiennes.

TSC

Environ 1 fournisseur de soins sur 5 reçoit de l'aide lorsqu'il veut bénéficier d'un répit

	Fournisseurs de soins de 45 à 64 ans		Fournisseurs de soins de 65 ans et plus	
	En milliers	%	En milliers	%
Soins non professionnels prodigués aux personnes âgées ayant une incapacité de longue durée				
Personnes prodiguant des soins non professionnels à des aînés				
	1 748	16	321	8
Homme	861	49	133	41
Femme	886	51	188	59
État matrimonial du fournisseur de soins				
Conjoint de fait	108	6	F	F
Marié	1 255	72	218	68
Veuf	45	3	67	21
Divorcé	158	9	17 ^E	5 ^E
Séparé	45	3	F	F
Célibataire (jamais marié)	132	8	11 ^E	3 ^E
<i>Total</i>	<i>1 744</i>	<i>100</i>	<i>320</i>	<i>100</i>
Activité principale du répondant au cours des 12 derniers mois				
Employé rémunéré ou travailleur indépendant	1 221	70	20 ^E	6 ^E
À la recherche d'un emploi rémunéré	35 ^E	2 ^E	0	0
Aux études	F	F	F	F
Prend soin d'enfants	23 ^E	1 ^E	F	F
Fait des travaux ménagers	116	7	34	11
À la retraite	247	14	245	77
A une maladie de longue durée	57	3	F	F
Autre	38 ^E	2 ^E	16 ^E	5 ^E
<i>Total</i>	<i>1 745</i>	<i>100</i>	<i>319</i>	<i>100</i>
Personne recevant de l'aide lorsqu'elle veut bénéficier d'un répit				
	305	17	58	18
De qui reçoit-elle cette aide?				
Sœur	83	27	F	F
Frère	63	21	F	F
Conjoint	56	18	F	F
Fille	26 ^E	9	18 ^E	31 ^E
Fils	22 ^E	7	8 ^E	14 ^E
Ami ou voisin	36 ^E	12	6 ^E	11 ^E
Aide formelle (rémunérée ou offerte par le gouvernement)	50	16	12 ^E	20 ^E
Autre membres de la famille (incluant les parents du conjoint)	41	13	7 ^E	13 ^E

^E : À utiliser avec prudence.

F : Trop peu fiable pour être publié.

Source : Statistique Canada, cycle 16 de l'Enquête sociale générale, 2002.

	Personnes de 45 à 64 ans		Personnes de 65 ans et plus	
	Soins non professionnels seulement	Aucun soin	Soins non professionnels seulement	Aucun soin
				%
Décririez-vous votre vie comme...				
Très stressante?	13	13	5 ^E	6
Assez stressante?	49	46	29	25
Peu stressante?	27	28	37	37
Pas du tout stressante?	11	12	27	29
En général, quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre vie?				
Très satisfaisant	34	30	32	30
Satisfaisant	61	63	62	64
Insatisfaisant, très insatisfaisant	5	6	5 ^E	4
Exercez-vous un contrôle sur la prise de décisions qui ont une incidence sur vos activités quotidiennes?				
Aucun contrôle, ou contrôle sur quelques décisions	10	12	6 ^E	8
Contrôle sur la plupart des décisions	65	58	48	45
Contrôle sur toutes les décisions	25	30	46	47
E : À utiliser avec prudence.				
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.				

Ce taux est beaucoup plus élevé que celui des personnes d'âge moyen qui prodiguent des soins, ce qui peut indiquer que les personnes âgées vivaient le plus souvent dans des situations où elles devaient prendre elles-mêmes des décisions.

Les récompenses et les exigences liées à la prestation de soins

On a fait état que la prestation de soins peut non seulement profiter aux personnes recevant des soins, mais aussi aux fournisseurs de soins. Lorsqu'on a demandé aux fournisseurs de soins s'ils recevaient des récompenses intrinsèques pour leurs responsabilités, la vaste majorité d'entre eux ont répondu par l'affirmative. Entre 80 % et 90 % de ces fournisseurs

estiment qu'en aidant les autres, ils renforcent leur relation avec la personne recevant les soins, et ils partagent un peu ce dont ils ont reçu des autres et de la vie. Il est encourageant d'apprendre que les Canadiens voient ces responsabilités sous un angle favorable, d'autant plus que la prise en charge d'une personne âgée fragile peut avoir une incidence plutôt négative sur le fournisseur de soins.

Bon nombre de fournisseurs de soins d'âge moyen ont dû, par exemple, changer leurs projets de vacances ou leurs activités sociales afin de se dégager de leurs responsabilités liées à la prestation de soins. Plus du tiers des fournisseurs ont engagé des dépenses supplémentaires. De plus, un nombre important de fournisseurs de soins

d'âge moyen ont indiqué avoir changé leur façon de travailler, y compris en travaillant des postes fractionnés et en réduisant leur nombre d'heures de travail.

Les tâches d'un fournisseur de soins peuvent également entraîner des séquelles physiques, lesquelles sont deux fois plus susceptibles de se manifester chez les femmes, et ce, peu importe leur âge. En effet, 1 homme d'âge moyen sur 10 a déclaré que ses habitudes de sommeil avaient été perturbées en raison des tâches liées à la prestation de soins, comparativement à 2 femmes sur 10. Des proportions semblables d'hommes et de femmes ont indiqué que leur santé avait été affectée. On a constaté les mêmes disparités entre les sexes parmi les

TSC Prestations de compassion

Le gouvernement fédéral a élargi le Programme d'assurance-emploi (a.-e.) afin d'y inclure le versement de prestations de compassion à une personne qui doit s'absenter du travail pour prodiguer des soins ou apporter un soutien à un membre de la famille gravement malade. Ces prestations peuvent être versées pendant tout au plus 6 semaines à un employé s'occupant d'un proche qui risque de mourir en moins de 26 semaines. Les chômeurs recevant des prestations d'a.-e. peuvent également toucher des prestations de compassion. Ces dernières peuvent être partagées avec d'autres membres de la famille du demandeur, à condition qu'ils soient admissibles et qu'ils en fassent la demande.

Selon le nouveau programme, un membre de la famille est défini comme votre enfant ou l'enfant de votre conjoint ou de votre conjoint de fait; votre épouse ou votre époux ou votre conjoint de fait; votre père ou votre mère; l'épouse de votre père ou l'époux de votre mère; la conjointe de fait de votre père ou le conjoint de fait de votre mère.

Prodiguer des soins ou subvenir aux besoins d'un membre de la famille consiste à apporter un soutien psychologique ou affectif, à prendre les mesures nécessaires pour obtenir des soins d'une tierce partie, ou donner ou participer directement à la prestation de soins.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Développement social Canada à www.sdc.gc.ca.

Crédit d'impôt pour les fournisseurs de soins de santé

L'Agence du revenu du Canada (ARC) permet aux Canadiens de demander des déductions et des crédits pour les particuliers qui viennent en aide aux personnes ayant une incapacité. Par exemple, les soins peuvent être prodigués à des parents, à des beaux-parents et à des grands-parents. Le montant accordé au fournisseur de soins est un crédit d'impôt non remboursable, lequel permet de réduire l'impôt fédéral sur le revenu à payer.

Pour en savoir plus, visitez le site Web de l'ARC à l'adresse www.ccradrc.gc.ca.

fournisseurs de soins de 65 ans et plus, où 13 % de femmes et 7 %^{E3} d'hommes ont affirmé que leur sommeil était perturbé, et où 16 % de femmes et 7 %^E d'hommes estimaient que leurs tâches liées à la prestation de soins avaient nui à leur santé.

3. ^E À utiliser avec prudence.

Résumé

Les résultats de l'ESG de 2002 indiquent qu'il existe deux principales catégories de soins non professionnels non rémunérés pour les personnes âgées ayant une invalidité de longue durée ou une contrainte physique : la première regroupe les enfants d'âge moyen s'occupant de leurs parents et la deuxième, les

personnes âgées qui prennent soin d'elles-mêmes.

Le fournisseur de soins d'âge moyen a 54 ans en moyenne, et il s'occupe d'un parent ou d'un beau-parent ayant une invalidité de longue durée ou une contrainte physique. En revanche, le fournisseur de soins âgé a 73 ans en moyenne, et il prend soin d'un conjoint, d'un proche ami ou d'un voisin.

L'incidence de la prestation de soins sur les personnes qui s'occupent des aînés ayant des problèmes de santé de longue durée n'est pas sans importance. Le défi consiste à offrir de l'aide à un nombre sans cesse croissant de personnes âgées qui ont besoin tant de services professionnels que non professionnels pour demeurer autonomes.



Susan Stobert est chef de l'Enquête sociale générale et **Kelly Cranswick** est analyste principale au Centre de données de recherche de Statistique Canada au Manitoba.